

F&C AUDIT

Société par actions simplifiée au capital de 8.200€
Siège social : : 24 avenue du Peuple Belge – 59800 Lille
501 404 149 RCS Lille Métropole
(la « **Société** »)

EXTRAIT DES DECISIONS UNANIMES DES ASSOCIES EN DATE DU 25 FEVRIER 2026

[...]

I. Ont pris les décisions suivantes, conformément à l'article 5.1 des statuts de la Société :

[...]

1. CONSTATATION DE LA DEMISSION DE MONSIEUR STEPHANE MELLOUL DE SES FONCTIONS DE PRESIDENT

Les Associés,

après avoir pris connaissance de la lettre de démission de Monsieur Stéphane Melloul de ses fonctions de président de la Société,

constatent en conséquence la démission de Monsieur Stéphane Melloul de ses fonctions de président de la Société, avec effet à compter de ce jour.

Cette décision est adoptée à l'unanimité par les Associés.

2. NOMINATION DE MADAME DELPHINE CABON EN QUALITE DE PRESIDENT

Les Associés,

décident de nommer, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée, en remplacement du président démissionnaire, en qualité de nouveau président de la Société :

- **Madame Delphine Cabon**, née le 18 juin 1969 à La Flèche (72), de nationalité française demeurant [...];

Madame Delphine Cabon, préalablement pressentie, a fait savoir par avance qu'elle acceptait les fonctions qui lui sont confiées et certifie qu'elle satisfait à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour l'exercice desdites fonctions au sein de la Société.

Cette décision est adoptée à l'unanimité par les Associés.

3. CONSTATATION DE LA DEMISSION DE MONSIEUR MARC BOTBOL DE SES FONCTIONS DE DIRECTEUR GENERAL

Les Associés,

après avoir pris connaissance de la lettre de démission de Monsieur Marc Botbol de ses fonctions de directeur général de la Société,

constatent en conséquence la démission de Monsieur Marc Botbol de ses fonctions de directeur général de la Société, avec effet à compter de ce jour.

Cette décision est adoptée à l'unanimité par les Associés.

4. POUVOIR POUR FORMALITES

Les Associés,

confèrent tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie certifiée conforme ou d'un extrait du présent procès-verbal pour effectuer tous dépôts et publications prescrits par la loi.

Cette décision est adoptée à l'unanimité par les Associés.

* *
*

Conformément aux articles 1366 et 1367 du Code civil, le présent extrait est signé électroniquement par le Président.

Pour extrait certifié conforme :

Signé par :

A720E17C432041C...

Madame Delphine Cabon¹

¹ faire précéder la signature de la mention « *bon pour acceptation des fonctions de présidente* »